



BERCE DU CAUCASE

Soyez vigilants

La berce du Caucase est une plante exotique envahissante dont la sève contient des toxines. Ces dernières sont activées par la lumière et rendent la peau extrêmement sensible au soleil, causant des dommages aux cellules cutanées superficielles. Les lésions sont apparentées à des brûlures au premier et deuxième degré, douloureuses et parfois graves.

Il est relativement facile de confondre la berce du Caucase, très toxique, avec d'autres plantes indigènes du Québec beaucoup moins, voire non-toxiques. La plus commune de ses plantes indigènes est la berce laineuse dont les feuilles peuvent ressembler grossièrement à celle de la berce du Caucase. La berce laineuse est très commune dans les terrains vagues et les zones déboisées. Les éléments distinctifs permettant de les différencier sont la forme des feuilles, la tige et leurs dimensions respectives. Les fleurs ont sensiblement la même apparence mais les ombelles sont beaucoup plus grandes chez la berce du Caucase. Les documents présentés aux pages suivantes vous donnent les éléments comparatifs permettant de distinguer la berce du Caucase des autres plantes.

La floraison de la berce du Caucase a habituellement lieu entre la troisième et la cinquième année de vie du plan. Par conséquent, la présence d'ombelles de petites fleurs ne doit pas être considérée comme la caractéristique principale de la plante.

Nous vous invitons à faire le tour de votre propriété afin de vérifier la présence de cette plante qui commence à être observée un peu partout au Québec et dans certaines localités autour de la nôtre. S'il s'avérait que vous observiez cette plante ou que vous ayez un doute sur l'identification d'une plante lui ressemblant, surtout n'y touchez pas. Restreignez l'accès à la zone et communiquez immédiatement avec le module environnement de la Ville de Prévost pour permettre une inspection et une identification formelle.

La Ville de Prévost prend très au sérieux la problématique causée par la possible présence de la berce du Caucase sur son territoire. Si des symptômes de contact avec la sève du plant apparaissent sur un membre de votre famille nous vous demandons également de nous en aviser dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de votre collaboration dans ce dossier de santé publique et demeurons entièrement disponibles si vous désirez de plus amples informations à ce sujet. Nous vous invitons également à consulter les sites Internet du ministère du Développement durable de l'environnement et des parcs et de la santé publique.

Frédéric Marceau, Coordonnateur
Environnement et développement durable
environnement@ville.prevost.qc.ca
(450) 224-8888, poste 233

BERCE DU CAUCASE

Comment la reconnaître

Il est important de savoir reconnaître la berce du Caucase parce qu'il est facile de la confondre avec d'autres plantes moins nuisibles. Les caractéristiques de la berce du Caucase sont les suivantes :

- ❖ C'est une plante **géante** et solide, mais elle n'a pas de bois (c'est une plante herbacée). À maturité, elle mesure de 2 à 5 mètres, c'est-à-dire de deux à trois fois la grandeur d'un adulte moyen.
- ❖ Ses tiges sont robustes, cannelées et creuses. Elles ont la largeur approximative d'une tasse à café (de 4 à 10 centimètres de diamètre à la base). Elles sont de couleur vert clair avec des **taches bien délimitées de couleur rouge foncé à violettes**. Elles portent des **poils blancs et rudes**.
- ❖ Les feuilles peuvent dépasser la taille d'un adulte moyen (de 1,5 à 3 mètres de longueur). Elles sont composées de trois parties profondément découpées et dentées. **Le dessous des feuilles est généralement lisse, parfois légèrement écaillé**. Il est de couleur verte et porte parfois quelques poils blancs et rudes. Le dessus de la feuille est sans poils et a un aspect cireux.
- ❖ Les fleurs sont petites, blanches et nombreuses. Elles sont placées au bout de petites tiges (rayons) réunies en bouquets ayant la forme de parapluies (ombelles). L'ombelle principale est aussi large qu'une assiette à dîner. **Elle est composée de 50 à 150 rayons qui partent tous du même point. Chaque rayon supporte une petite ombelle formée de quelques dizaines de fleurs**. La floraison a lieu au mois de juin ou juillet lorsque la plante a de trois à cinq ans.
- ❖ Le fruit ou la graine de cette plante est plat et ovale. Il mesure de 6 à 18 millimètres de longueur sur 4 à 10 millimètres de largeur (la taille approximative d'une graine de citrouille). Le fruit immature est un peu charnu et vert. À maturité, il est sec et beige, et comporte de quatre à six lignes brunes et gonflées vers les extrémités. Ces lignes partent du bout de la graine et descendent jusqu'aux trois quarts de sa longueur.

Une autre plante ressemble à s'y méprendre la berce du Caucase. Il s'agit de la berce laineuse, une plante moins toxique et indigène au Québec. Les caractéristiques suivantes permettent de distinguer la berce du Caucase de la berce laineuse :

- ❖ La tige et le dessous des feuilles de la berce laineuse portent des poils blancs soyeux. Ces poils donnent au dessous des feuilles une texture feutrée et une couleur vert pâle, plutôt grisâtre, ce qui n'est pas le cas pour la berce du Caucase (le dessous des feuilles est vert, et si des poils sont présents au dos des feuilles et sur la tige, ils sont épars et rudes).
- ❖ L'ombelle principale de la berce laineuse comporte moins de 50 rayons, alors que celle de la berce du Caucase en comporte toujours plus de 50.
- ❖ Les feuilles de la berce laineuse sont moins découpées et moins dentées que celles de la berce du Caucase.

BERCE DU CAUCASE

Premiers soins

Que faire en cas d'exposition à la sève de la plante ?

Ce n'est pas la sève de la plante qui cause des brûlures, celle-ci rend plutôt la peau hypersensible aux UV qui est alors très rapidement brûlée par le soleil.

Les mesures suivantes sont à prendre dans les cas où :

- ❖ La peau entre en contact avec la sève :
 - Éliminer la sève le plus rapidement possible en évitant de l'étendre. Utiliser un papier absorbant sans frotter;
 - Laver au savon l'endroit en contact avec la sève après l'avoir absorbé, rincer abondamment à l'eau claire et se laver les mains;
 - Changer de vêtements et les laver pour éviter la contamination d'autres parties du corps ou d'objets;
 - Éviter l'exposition des zones touchées à la lumière en les couvrant (gants, pantalons longs, manches longues) pour une durée minimale de 48 heures.

- ❖ Il y a une brûlure :
 - Éviter toute exposition au soleil pour un minimum d'une semaine;
 - Par la suite, limiter l'exposition au soleil en portant un vêtement couvrant les brûlures pour une durée de six mois. Dans l'impossibilité de couvrir les endroits atteints avec un vêtement, utiliser un écran solaire à haut indice de protection. (FPS 30 et plus).

- ❖ Les yeux sont en contact avec la sève :
 - Rincer abondamment à l'eau claire (dix minutes minimum);
 - Porter des lunettes de soleil foncées pour éviter l'exposition à la lumière;
 - Consulter un médecin le plus tôt possible.

On consultera un médecin dans les cas où :

- ❖ Un enfant est atteint.
- ❖ Les yeux sont atteints.
- ❖ Des lésions importantes se développent :
 - La peau est rouge et gonflée sur une étendue de plus du tiers du membre atteint;
 - Il y a présence de cloques (ampoules) plus grandes qu'une pièce de 25 cents (25 millimètres ou plus);
 - Plusieurs régions sont atteintes;
 - Il y a présence de pus (liquide jaune et opaque) sur les brûlures.
- ❖ La personne atteint fait de la fièvre.

Si vous croyez avoir été en contact avec la berce du Caucase ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlure, vous pouvez communiquer avec le **Centre antipoison du Québec**, au numéro **1 800 463-5060**, ou avec le service **Info-Santé**, en composant le **8-1-1**.



Berce du Caucase (attention, ne pas toucher et aviser le module environnement de la municipalité)



Berce du Caucase (attention, ne pas toucher et aviser le module environnement de la municipalité)





Plantes ressemblant à la Berce du Caucase mais qui sont indigènes et non toxiques



Plantes ressemblant à la Berce du Caucase mais qui sont indigènes et non toxiques

